



collectivités  
pour la culture

communiqué  
du 3 mai 2023

**RAPPORT BARGETON SUR LE FINANCEMENT DE LA MUSIQUE :  
ACCORDER AMBITION ET GOUVERNANCE**

Le rapport de la mission conduite par le sénateur Julien Bargeton sur la stratégie de financement de la filière musicale en France porte une nécessaire ambition de soutien public à la diversité des expressions musicales, à leur développement sur l'ensemble du territoire et au rayonnement artistique de la France face au tournant numérique et à la pression des grands opérateurs internationaux. Une ambition d'autant plus nécessaire que, depuis sa création, le Centre national de la musique (CNM) est en situation de déficit chronique.

Alors que la crise de la Covid semble derrière nous et que le secteur de la musique retrouve un dynamisme riche d'avenir, sa préconisation d'adosser les moyens du Centre national de la musique notamment sur une "taxe streaming" est largement approuvée par les professionnels.

La FNCC salue également cette perspective d'une répartition plus équitable de la production de richesse issue des activités musicales : une perspective plus "politique", au service de la diversité de la création, des esthétiques dites plus "fragiles" et du développement territorial que conforte aussi d'autres propositions du rapport. Ainsi, dans l'esprit de promotion des dispositifs partenariaux et des logiques de décloisonnement, la préconisation d'une augmentation des crédits pour l'action territoriale au bénéfice notamment des contrats de filière et des Schémas d'orientation pour les lieux de musiques actuelles (Solima) qu'ils peuvent favoriser, mérite d'être soulignée.

Cependant, une stratégie de financement ne saurait se concevoir sans la gouvernance qui lui est adaptée. Or, malgré le rôle prépondérant des collectivités territoriales dans le financement des scènes et des festivals de musique, le rapport Bargeton ne relève pas leur insuffisante association au Conseil d'administration du CNM, avec un seul représentant sur 40 administrateurs. La stratégie développée par le rapport gagnerait en réalisme et en efficacité si l'expérience, l'expertise et l'ambition des collectivités étaient significativement associées à la décision politique.

A ce titre, et en tant que représentante de l'ensemble des natures de collectivités – Communes et EPCI, Départements, Régions –, la FNCC s'estime légitime pour apporter sa connaissance de l'action de proximité au bénéfice de l'ensemble des filières musicales afin de, selon les termes de Julien Bargeton, « *faire du CNM le bras armé d'une politique pérenne en faveur de la filière musicale française* ».

Dans le communiqué marquant la réception du rapport de Julien Bargeton, la ministre de la Culture s'engage à nourrir le prochain Projet de loi de finances des pistes développées par le sénateur. La FNCC s'en félicite en soulignant, en complément des nécessaires avancées pour promouvoir le développement des industries créatives et le rayonnement international de la créativité musicale française, l'importance d'un soutien plus affirmé aux logiques partenariales sur les territoires.